Mairie de Plévenon Cap Fréhel

Plévenon en revue

N°4
Janvier 2025

La revue trimestrielle de la commune de Plévenon Cap Fréhel

Photo aimablement fournie par Loïc Guillet

Sommaire

- Les dossiers de Plévenon : pages 2 à 4
- Zoom sur notre territoire et souvenirs de Plévenonais : pages 5 à 9
- Les savoirs-faire locaux : pages 10 à 12

Les dossiers de Plévenon

Comprendre les mécanismes des subventions à l'échelle de la commune

Chacun connaît plus ou moins le principe d'une subvention. Leurs attributions peuvent paraître nébuleuses. Il est important pour chaque citoyen et contribuable de comprendre comment cela s'articule, afin de saisir la portée réelle des subventions au cœur d'un projet communal.
Madame Blanchard, première adjointe, propose d'expliquer ici les grandes lignes du fonctionnement des subventions à l'échelle de la commune.

Quelles sont les solutions dont disposent les communes pour financer leurs projets ?

Pour financer leurs investissements, les collectivités locales puisent dans plusieurs catégories de ressources :

- l'autofinancement : la part de ses ressources qu'elle ne dépense pas en fonctionnement ou en remboursement des emprunts contractés et qu'elle peut cumuler sur plusieurs années ;
- les dotations forfaitaires de l'État portant sur la création ou l'amélioration des équipements publics (mairie, voirie, école, équipements sportifs, sociaux ou culturels, etc.) qui sont le plus souvent calculées en fonction de la superficie du territoire communal et de sa population ;
- des dotations spécifiques de l'État, négociables en fonction de la nature des projets ;
- les subventions ;
- des ressources propres (cessions de biens, par exemple) ;
- l'emprunt.

Quelle part représentent habituellement les subventions dans les projets communaux ?

Les communes, dans leur ensemble, recourent à leur épargne nette (autofinancement diminué des remboursements d'emprunt) à hauteur d'environ 22 % pour composer le plan de financement de leur projet d'investissement.
Les dotations spécifiques et subventions d'investissement reçues représentent près de 40 % du financement total des investissements communaux en 2022. Le recours à l'emprunt est une pratique courante (80 % des projets).

Quelles sont les modalités de demande et de versement des subventions ?

Les subventions relatives à des projets d'investissement doivent porter sur le montant global du projet, même si elles peuvent être consacrées au financement des différentes phases d'une opération, comme les études, les acquisitions immobilières, les travaux de construction ou d'aménagement, l'équipement en matériel, etc.

L'exécution du projet d'investissement pour lequel une telle subvention est demandée ne peut commencer avant que le dossier de demande ne soit complet et que le service compétent n'en ait accusé réception, voire dans certains cas, avant décision d'attribution de la subvention demandée (lorsqu'il s'agit d'un appel à projets, dont seulement quelques dossiers seront bénéficiaires, ou d'enveloppes de crédits notoirement insuffisantes pour satisfaire toutes les demandes présentées sur l'année).

Le montant des subventions n'est inscrit au budget de la commune qu'après décision d'attribution. Ce montant est généralement définitif, quels que soient les aléas et variations du coût du projet. Toutefois, si le coût du projet était au final moindre qu'annoncé, la présentation du décompte final entraînerait une réduction de la subvention la plupart du temps.

Le montant des aides publiques directes est plafonné à 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable, sauf dérogation.

Les subventions sont versées en fonction de l'avancement de l'opération : une avance peut être versée lors du commencement d'exécution du projet (acquisitions foncières, travaux conservatoires), qui ne pourra en général excéder 30 % du montant de la subvention.

Ensuite, des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de l'avancement du projet. Ces acomptes et l'avance éventuelle ne pourront excéder 80 % du montant de la subvention.
Aussi, les budgets locaux doivent assurer le portage financier quasi intégral d'un projet d'investissement.

Quels types de subventions existe-t-il selon les organismes et avez-vous quelques exemples liés à notre commune ?

Parmi les principales dotations d'investissement versées par l'État, on trouve :

- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), destinée à encourager l'investissement des communes de moins de 20 000 habitants, et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Malgré l'importance des enveloppes fixées au plan national, tous les dossiers présentés ne peuvent être satisfaits.
- Suite à la loi de finances de 2023, fonds d'accélération pour la transition écologique, dit « Fonds vert » destiné au renforcement de la performance environnementale, à l'adaptation au changement climatique, à l'amélioration du cadre de vie.
- Depuis 2022, des crédits exceptionnels sont consacrés à la réfection des ponts fonctionnels, du réseau routier et aux agences de l'eau pour la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement.

L'ensemble de ces subventions créent des contraintes lourdes en matière de calendriers sur les opérations : dossiers à présenter exclusivement à une date prédéterminée au plan national, décision environ six mois plus tard et interdiction de passer les marchés travaux entre les deux.

Les régions et les départements déterminent librement leurs politiques de subventionnement dans les domaines de compétences qui sont les leurs et définissent leurs propres dispositifs de soutien aux investissements des communes, ainsi que leurs propres règles de présentation des demandes (dates, composition des dossiers, etc.). Les régions ciblent leurs efforts au financement des opérations d'intérêt régional des communes.

Quelques exemples sur Plévenon…

Au titre de la DETR, nous avons obtenu 20 100 € en 2023 pour la première tranche de travaux sur le camping, et nous venons d'obtenir (décision du 31/07/2024) 24 500 € pour la sécurisation de la rue de la Saudraie.

La préfecture a repoussé l'instruction de la demande de subvention faite pour l'extension de la mairie en 2025 (dossier pas encore validé, y compris du côté de l'équipe municipale).

Concernant les subventions régionales, notre commune a bénéficié d'un financement Natura 2000 en 2022, au titre de l'écopâturage sur le cap.

Le département (plus orienté sur la sécurité routière et l'action sociale) sera prochainement sollicité pour les travaux sur la rue de la Saudraie et au niveau de la rue du Pont Pivert/rue des Vaux. Il vient d'être sollicité par ailleurs pour le relais de santé.

Une enveloppe exceptionnelle avait été ouverte en 2021 sur le budget départemental au titre du plan de relance. Nous avons, dans ce cadre, obtenu une subvention pour l'amélioration du parking des randonneurs.

L'EPCI Dinan Agglomération (DA) prend directement en charge les investissements de portée intercommunale. Il intervient également en soutien de projets communaux au travers de fonds de concours dont les enveloppes sont fixées une fois pour toutes sur le mandat 2020/2026 : la commune bénéficiaire doit alors apporter un financement, hors subventions, au moins égal au montant du fonds de concours versé par l'EPCI.

DA sera prochainement sollicitée pour compléter le plan de financement de l'un ou l'autre de nos projets, dès obtention des réponses sur les financements principaux demandés.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, DA peut accompagner des réalisations locales. Au titre de sa compétence déchets, l'EPCI sera bientôt sollicité pour accompagner l'aménagement de notre plateforme déchets verts (obligation légale théorique imposée dès 2025).

Pour mémoire, les financements européens sur des projets communaux interviennent principalement via le fonds européen de développement régional dans le cadre d'un programme de coopération territoriale européenne. Jusqu'à présent, de tels financements n'ont pu être obtenus sur la commune que pour le grand site.

Zoom sur notre territoire et souvenirs de Plévenonais : De l'an 1900 à l'an 2000, quelques aspects de la vie plévenonaise

Les villages ont tous de belles histoires à raconter. Les petites communes comme les grandes. Au travers de quelques modestes morceaux de carton, nous avons tenté de remonter le fil du temps pour retrouver l'ambiance de la vie commerçante de Plévenon au début du XXe siècle.

À une époque où les images n'étaient pas très courantes, la carte postale permet d'illustrer quelques aspects de la vie quotidienne de la fin d'une époque. Une petite balade nostalgique en noir et blanc à un moment où les souvenirs se font plus pressants, où l'on voudrait ralentir un peu la course du temps.

À partir de 1920, les pays occidentaux connaissent une période de prospérité. Ce sont les Années folles. La vie quotidienne se transforme sous l'influence des progrès techniques, des inventions, des découvertes scientifiques et des créations artistiques.

En janvier 1926, l'Institut Pasteur à Paris annonce la découverte d'un sérum contre le tétanos.
En septembre 1928, Alexandre Fleming découvre la pénicilline et, à l'hôpital de Boston (USA), un poumon artificiel (poumon d'acier) est utilisé pour la première fois sur un enfant.
En 1927, Charles Lindbergh traverse l'Atlantique de New York au Bourget avec son monoplan monomoteur, le Spirit of Saint Louis.
Cette même année, est projeté le premier dessin animé sonore avec la nouvelle star Mickey.
Le style Chanel s'impose avec des robes au genou et des chapeaux cloches.

La mode féminine des Années folles

Le Tout-Paris se précipite pour aller applaudir Joséphine Baker et ses costumes de plumes et de fruits qui ne cachent pas grand-chose.

Et, dans les grandes brasseries parisiennes Art Déco convenablement chauffées, comme la Rotonde, le Dôme ou la Coupole, les artistes et les intellectuels du monde entier, Hemingway, Picasso, Aragon ou Cocteau, se retrouvent dans une atmosphère enfumée. En échange d'un croquis sur une serviette, on leur sert un café. On vient y chercher l'inspiration, puis au fil du temps, des punchs et autres nectars éthyliques divers et variés, les discussions sur tous les aspects de la vie s'animent.

« La Rotonde ou la Coupole, deux académies de trottoir où s'enseigne la vie de Bohème, le mépris du bourgeois, l'humour et la soûlographie. »

Léon Paul Farge (Le piéton de Paris, 1939)

Loin des décors luxueux et de l'effervescence artistique de ces lieux emblématiques des années folles, se développe dans les campagnes toute une palette de débits de boissons, piliers de la vie communautaire.

Il y en avait 300 000 en France dans les années 20, à peine 15 000 aujourd'hui.

Pour cette première étape dans la brocante aux souvenirs plévenonais, nous avons choisi de vous faire découvrir ou redécouvrir quelques-uns de ces lieux restés dans la mémoire collective des anciens, qui sont révélateurs d'un certain mode de vie locale. Ces carrousels de joyeux instants d'ébriété.

Les hôtels, restaurants ou pensions bourgeoises, les auberges où on loge soit à pied, soit à cheval.

L'intérieur de la Coupole 1927

Les grands cafés, les petits cafés où il ne se débite que de l'eau-de-vie, de la liqueur et du café, de 5 ou 10 centimes la tasse.

Les cabarets où l'on vend du cidre, du vin de qualité inférieure et de la goutte, qui sont aussi parfois des lieux de ressource du quotidien, où la vente de boissons est associée à celle d'autres produits (tabac, épicerie, pain…) et où les relents de charcuterie fricassée se mêlent à la fumée de pipe.

Des établissements quasi exclusivement fréquentés par des hommes et souvent gérés par des femmes.

Ces endroits fabuleux, salon du pauvre, confessionnal, lieu d'oubli et d'aliénation où certains clients se parent d'atours flamboyants.

Des vieux égrainent leurs souvenirs devant un blanc-cass, un galopin ou une bistouille. À mesure que les verres se lèvent, les confidences affleurent, les vérités d'un soir sont assénées avec certitude. Le verbe se fait plus haut quand les gosiers se tuméfient avec le tabac gris ou la carotte.

C'est le temps des illusions et bientôt la terre bretonne se met vite à tourner sous les pas des plus solides gaillards.

« Les registres du cerveau sont quelque peu brouillés de cette purée septembrale. »

Rabelais

Si le vin ne les rend pas toujours mauvais, il délie leur langue à l'excès, ils parlent de tout, sur tout, puis abordent les confessions intimes. Coléreux ou pleurnicheurs, d'aucuns se montrent ingénieux à amuser la galerie. Il y a souvent plus de gaîté que d'ivresse.

Cependant, la Bretagne n'étant pas une région productrice de vin, il y avait donc peu d'ivresse chronique, mais plutôt de spectaculaires crises d'ivrognerie. Les foires, les marchés et les soirs de noces sont de beaux exemples de consommations épisodiques, célébratoires d'alcool.

Ces images véhiculées par les cartes postales ont forgé une réputation qui collera longtemps à la peau des Bretons.

À un siècle d'intervalle, les rues de Plévenon étaient différentes. Les habitants, vos parents ou vos grands-parents y faisaient leurs emplettes. À la recherche du galon au mètre, de pointes au poids, du bleu pour la lessive ou d'un « biau chapiau » du dimanche, on y faisait des emplettes, mais aussi de la causette.

C'était le bon temps, affirmeraient peut-être certains. Mais qui serait prêt à vivre aujourd'hui sans eau courante, sans téléphone, sans internet ?

Sans succomber à la nostalgie, nous vous invitons à retrouver les témoignages d'une époque qui, de la pénombre des becs de gaz à la lumière électrique et des chemins « bouillonoux » aux routes bitumées, a grandement évolué.

En 1921, Plévenon comptait 1 056 habitants : 179 de 60 ans et plus, 254 entre 40 et 59 ans, 271 entre 20 et 39 ans, 318 entre 1 et 19 ans et 28 de 0 à 1 an.

Le bourg et le Freschet comptaient 48 maisons pour 163 habitants.
Le Trécelin, 33 maisons pour 124 habitants.
La ville Meunier, 10 maisons et 36 habitants.
La ville Hardrieux, 11 maisons et 37 habitants.
La Teusse, 14 maisons et 36 habitants.
La Motte et Saint-Guireuc, 22 maisons et 74 habitants.

Il y avait 579 habitants dans 164 maisons réparties sur les hameaux du Meurtel, des Noés, la Roche, le Vau Bosher, la Touche, la Ville Galopin, la Ville-Boutier, Besnard, la Devise, Couffray, Malavenir, la ville Hingant, les Vaux, la Vallée, Port-Nieux, le Tertre Venel, la Porte-Morin, le Pontiran.

Hôtel de l'angle de la rue Notre Dame, tenu par Louis Monjaret et son épouse Esther Guenier

Dans la première moitié du XXe siècle, Plévenon comptait plus d'une vingtaine d'hôtels et de cafés-commerces. Voici une partie de ceux que nous avons tenté de répertorier.

- Café épicerie charcuterie coiffeur ! Joseph Flageul et Betfer Julie qui fut ensuite tenu par Charles Dubois et Azeline Desclos, leur fille Azeline prit la suite avec son époux Adolphe Biton dans les années 1950. À l'emplacement de la crêperie du Cap.
- Café Auguste et Marie Guerin, rue du Freschet
- Café épicerie Grimault Eloïse, puis dans les années 1950 tenu par José Tadier. Il s'y tenait des bals très prisés de la jeunesse de l'époque. Aujourd'hui la boucherie Dalibot.
- Café de Joseph et Marie Gouret dans la maison d'à côté.
- Café de Marie Farnel (veuve Raffray)

Hôtel du Cap, hier et aujourd'hui, rue Notre-Dame, tenu par François Richeux, son épouse Rosalie Ballen, son fils Francis (marin), sa fille Eugénie et son gendre Edouard Thoreux (marin)

- Café épicerie d'Édouard et Marie Loret à la croix Ruellan. Fût baptisé « Loret Dubois », une petite cocasserie lorsque les deux familles se marièrent.
- Café de Pierre Yobé et Clémentine Salmon, repris par François Montoya à la Teusse, aujourd'hui la crêperie chez Annie.
- Café de Joséphine Farnel à Saint-Guireuc
- Auberge d'Édouard et Marie Doyet, au carrefour de la Motte.
- Café épicerie de Mathurin Tardivel, sa fille et son gendre Ambroisine et Jean Maignan, à la Vallée
- Auberge de Marie et Joseph Renault à Port-Nieux
- Café restaurant du Cap Fréhel qui deviendra plus tard la Fauconnière.

Le café commerce de Jean Baptiste et Anne Marie Tadier qui deviendra le café du centre, et cabinet infirmiers aujourd'hui.

Le restaurant du Cap

Le restaurant des Bruyères (fin des années 1940) à l'entrée de la lande du Cap après l'actuelle Ribote. Fut tenu par Léon et Jeanne Rault.

Café, épicerie, draperie de Marie Richeux(veuve Daniel) puis de sa fille Augustine Daniel situé rue du Freschet

L'hostellerie, maison de thé du Cap Fréhel, lauréat du Touring Club de France (T.C.F), une association crée en 1890 qui s'arrêta en 1983. Elle avait pour but le développement et la conservation du patrimoine touristique sous toutes ses formes. Elle publia en 1894 le premier guide des Hôtels. Ce fut pendant la deuxième guerre le siège local de la kommandantur des allemands.

L'hôtel du Trecellin géré par Rosa Carfantan, puis Clémence Brouart, puis madame et monsieur Rivoilan

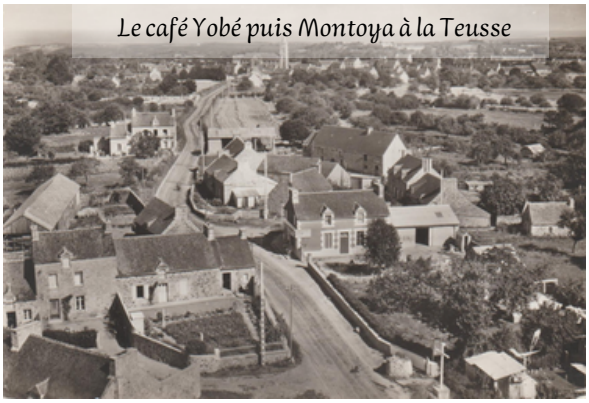
Le café Yobé puis Montoya à la Teusse

L'auberge de La Motte

Je remercie grandement toutes les personnes qui m'ont apporté leurs souvenirs et aide pour ces recherches : madame et monsieur Rivoilan, madame et monsieur José Desclos, madame Véronique Ménard, monsieur Henry Poilvé et monsieur Didier Richardeau.

Aucune de ces informations n'étant totalement certifiée exacte, vous pouvez bien entendu y apporter toutes les corrections nécessaires et/ou combler d'éventuels oublis.

Cet article vous a été proposé par Philippe Lohier (06.75.25.12.96)

La relève du salon de coiffure de Plévenon

Mme Hingray Mylène a succédé à mme Buffet Véronique comme coiffeuse à Plévenon. Retraçons ensemble cette passation qui a eu cours en 2024 dans un contexte tendu pour les deux coiffeuses.

25 années au service des Plévenonais(ses)

Mme Buffet Véronique est née à Charleville-Mézières (08) en 1965. Dès ses cinq ans, elle visite Plévenon en compagnie de ses tantes (dont l'une avait vécu quelques mois à Plévenon au sortir de la guerre) et de ses parents qui prennent alors leurs premiers congés payés. Un souhait est formulé en haut du phare : « Vivre à Plévenon, c'est trop beau ! ». L'objectif était posé.

C.A.P de l'école de coiffure en poche en 1982, Véronique confirme son souhait de devenir coiffeuse grâce à un brevet de maîtrise en alternance décroché en 1988 grâce à des cours du soir. Car dès ses 17 ans, Véronique travaille déjà à plein temps dans la commune d'origine des beaux-parents de Mme Prudhomme (ancienne secrétaire de mairie ayant longtemps officié à Plévenon (le monde est petit)).

Dans la foulée, elle crée son premier salon de coiffure à Aubigny-les-pothées (08), petite commune de 500 habitants.

Véronique Buffet à l'âge de 5 ans

L'appel de Plévenon se fait de plus en plus prégnant. Véronique, désormais accompagnée de son mari Gilles, construit un chalet de villégiature sur la commune en 1994. En 1998, le cap est franchi. Véronique vend son petit salon de coiffure (qui existe encore à ce jour) et commence à travailler dans la région sur des remplacements à Dinan et Erquy. Mais les voisins et amis du couple (André et Thérèse Joly) insistent : « installe-toi à Plévenon, tu auras du boulot ». En 1999, le salon de coiffure de Véronique ouvre. L'aventure Plévenonaise durera près de 25 ans pour son plus grand bonheur.

Quel témoignage aimeriez-vous rapporter ici ?

Déjà, je tiens à remercier mes employées (Géraldine et Véronique notamment) ainsi que ma clientèle. Les premières m'ont soutenue et accompagnée de leur savoir-faire, tandis que mes clients m'ont témoigné une fidélité sur le long terme. Cette aventure n'aurait pas pu, ainsi, réussir sans leur soutien.

J'ai été proche de ma clientèle depuis 25 ans, la vie des Plévenonais(ses) est devenue une part de moi-même.

La clientèle estivale était aussi très sympathique, parisiens inclus (rires) ainsi que les touristes étrangers.

Avez-vous des anecdotes ou des souvenirs que vous aimeriez partager avec nous ?

Oui. Par exemple, je me souviens que la vie du salon était périodiquement rythmée par des événements précis (vœux du maire, potée du curé, Noël, etc.).

C'était l'occasion pour de nombreuses dames de Plévenon de venir parfaire leur coiffure, mais aussi et surtout, de se rencontrer pour échanger. Le salon fourmillait de vie, de rires. Les anecdotes et les souvenirs s'échangeaient dans la bonne humeur.

Je me souviens, Mme Marie Aubry avait ramené la photo de classe des filles de l'époque. Toutes les dames s'y reconnaissaient, et c'était le point de départ des discussions.

Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

J'aurais aimé participer un peu plus à la vie de la commune si seulement le temps ne m'avait pas tant fait défaut.

Je tenais également à expliquer auprès de ma clientèle que la cessation de mon activité a pu paraître soudaine.
Mais elle s'est imposée par des circonstances malheureuses : mon père est décédé et il m'a fallu gérer le placement en EHPAD de ma mère atteinte d'Alzheimer. L'état de santé de mon mari s'est aggravé, nous avons dû cesser son activité. J'ai également subi des opérations chirurgicales.
Le salon de coiffure réclamait plus de temps que ce que je pouvais y consacrer. J'étais épuisée. Il y a eu également du changement dans le personnel, d'où l'arrivée de Mylène au salon.

La relève arrive accompagnée d'une mascotte

Mme Hingray Mylène (née à Verdun) a suivi sa famille en Bretagne, car son père était professeur de cuisine au lycée hôtelier de Dinard.
Elle repart ensuite vers Nancy, mais revient vers la Bretagne en 2006, où elle ouvre un salon de coiffure à Paramé. Elle revend le salon puis s'installe comme responsable du salon de coiffure de la Biocoop « la famille » à Trégeux durant 3 années.
Mais le contexte sanitaire (crise COVID) joue aussi sur le marché du travail, et Mme Hingray se retrouve licenciée pour raison économique.
Elle rebondit en s'installant comme coiffeuse à son domicile d'Hénanbihen durant 8 mois. C'est à cette période qu'elle est mise en relation avec Véronique Buffet par France Travail.

La rencontre se passe bien et Mylène débute ce nouvel emploi de remplacement en septembre 2023.

Le salon tourne bien et Véronique rencontre les difficultés évoquées ci-dessus dans un cadre privé. Mylène maîtrise le métier et se sent prête à reprendre le flambeau.

La logique s'établit et la cession du salon de l'une à l'autre se profile comme une opportunité mutuelle.

Aimeriez-vous adresser un message aux Plévenonais(ses) ?

Oui bien sûr. Plévenon est désormais ma clientèle. Je souhaite expliquer que la reprise du salon ne s'est pas déroulée comme nous l'espérions, Véronique et moi-même. Nous souhaitions toutes les deux une passation plus longue et moins chaotique. Mais Véronique a dû faire face à de nombreux problèmes personnels. Par conséquent, j'ai été confrontée à un salon et une clientèle que je ne connaissais pas encore, et qui ne me connaissait pas non plus.

C'est toujours délicat dans un métier comme la coiffure. On ne peut pas bien faire ce métier si l'on ne peut créer un lien avec ses clients. Le temps m'a manqué pour établir ce lien au départ, mais les choses se sont rectifiées d'elles-mêmes avec le temps. Et depuis quelques mois déjà, tout se passe très bien. Il y'a eu une période plus délicate, car je passais d'un contrat de remplacement au rachat du salon en quelques mois à peine, mais le défi est relevé.

Que souhaiteriez-vous mettre en avant parmi les prestations auprès de vos clients ?

Je me sens proche des produits végétaux qui, dans la coiffure notamment, ont fait de grands progrès. Je propose et promeus la coloration végétale auprès de mes clientes.

Les bénéfices sont vraiment pluriels (pas de chimie, aucune pollution des eaux de rinçage, tenue dans le temps identique aux colorations chimiques, préconisé pour les personnes en situation de post-cancer, etc.). Il est aujourd'hui tout à fait possible de faire les colorations autrement et j'espère en convaincre ma clientèle.

Quels sont vos projets pour les années à venir ?

Maintenant que je me suis professionnellement établie sur Plévenon, j'aimerais pouvoir y résider. Mais la pression foncière et immobilière n'est pas favorable pour le moment. Je ne perds pas espoir de trouver une solution à moyen terme.

Un petit mot sur la mascotte du salon ?

Ma petite chienne « Suze » a trois ans désormais. Calme comme une image, elle déplace souvent son panier pour aller aux pieds de mes clients. Sa discrétion me permet de la conserver sur mon lieu de travail et c'est un plaisir de l'avoir à mes côtés.

Le salon de coiffure de Plévenon vous accueille au 09 79 21 63 67.
Vous pouvez aussi prendre RDV sur le site https://www.planity.com/.

Mardi 9 h – 18 h
Mercredi 9 h – 16 h
Jeudi 9 h – 18 h
Vendredi 9 h – 18 h
Samedi 9 h – 17 h

Revue municipale éditée par : Mairie de Plévenon - 4 Route du Cap 22240 Plévenon
Comité de rédaction de Plévenon
Conception : Guénaëlle Retourné
Impression : Atelier Fanik - Pluduno